

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 14 MAI 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 14 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 8

Procurations 3

Votants 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 02/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 06/05/2024

Date d'affichage de la délibération : 31 MAI 2024

Etaient présents : M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUÉ, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Josette NOËL, Mme ROUTABOUL Monique.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,

Madame Martine NOËL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Josette NOËL est excusée,

Madame Nicole DUCOUSSO est excusée,

Madame Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-10 Demande d'aide sociale n°2

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une personne en difficulté financière et ayant un parent à sa charge pour raison médicale, sollicite une aide pour des retards de loyers s'élevant à 8 668,20 €.

La demande d'aide correspond à un mois de loyer.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 696,87 €.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 696,87 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :


11

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 21/05/2024

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Vice-Président
Didier CORTES

